



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury CAFIPEMF

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou Professeur des Écoles Maître Formateur

Académie d'Aix-Marseille Session 2023 - 2024

Sous la présidence de Monsieur Mickaël CABBEKE, Inspecteur d'Académie, Directeur
Académique des Services de l'Education Nationale des Alpes-de-Haute-Provence
Par délégation de monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

Président du jury
Mickaël CABBEKE
IA-DASEN
des Alpes-de-Haute-Provence

Signature du président du jury

Références réglementaires

Circulaire du 19-5-2021 / BO n°21 du 27/05/21

Le CAFIPEMF est le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur qui est exigé des candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue des instituteurs ou des professeurs des écoles.

Cet examen a été rénové à compter de la session 2022. Il vise désormais à inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur, en le préparant en exercice aux attendus de l'examen.

Le candidat s'inscrit à l'examen en année N-1 et se présente aux épreuves au cours de l'année N. Il se présente à deux épreuves d'admission, la première composée de deux séquences et la deuxième constituée de quatre séquences. Des modules de formation de 5 semaines non consécutives sont prévus pour préparer les épreuves : observation et pratique accompagnée auprès d'un Professeur des écoles Maître Formateur (PEMF) ou Conseiller Pédagogique (CP) et formation assurée conjointement par l'académie d'exercice du candidat et par l'INSPE.

Les candidats bénéficient de l'équivalent de 5 semaines de formation. Cette formation est organisée d'une part par l'INSPE et l'EAFC, d'autre par les DSDEN. Cette formation, riche et complète, permet donc de préparer cette certification dans de très bonnes conditions. Elle a pour objectifs, outre la préparation des épreuves, à faire cheminer l'enseignant vers une posture de formateur. Cette formation est nécessairement complétée par un travail personnel conséquent notamment de lecture, d'information, d'échanges avec des formateurs. L'investissement à fournir doit donc être mesuré par le candidat dès l'inscription aux épreuves.

Ce rapport est également à la destination des futurs candidats qui pourront y trouver des informations utiles afin d'identifier les attendus incontournables de cette certification : sur les pratiques pédagogiques, sur la réflexivité attendue et sur la mission de formateur.

IA-DASEN, président du jury CAFIPEMF de l'Académie d'Aix-Marseille

Mickaël CABBEKE,

Sommaire

1. Cadre général, textes de référence

2. Analyse du recueil de données quantitatives

3. Analyse du recueil de données qualitatives

4. Remarques générales sur l'ensemble des épreuves de certification.

1. Cadre général, textes de référence

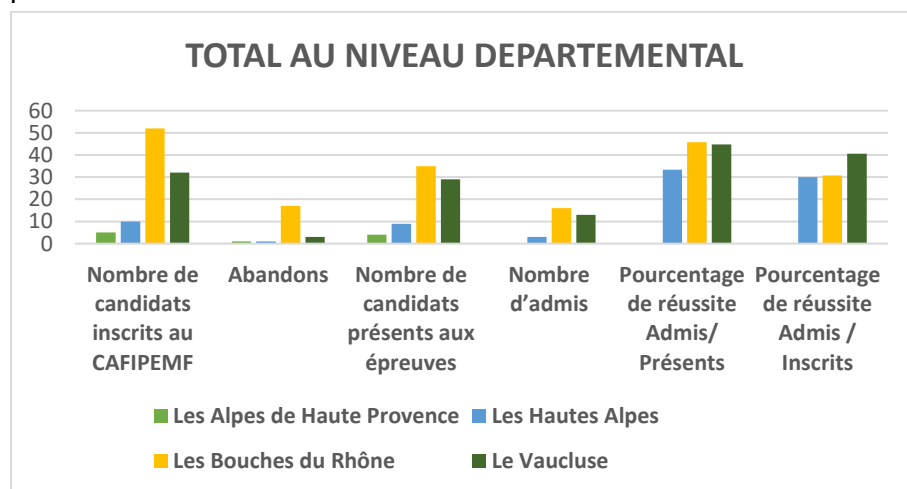
- **Décret n° 2021-548 du 4 mai 2021** modifiant le décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043475476>
- **Arrêté du 04 mai 2021** fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur : NOR : MENH2104772A, JORF n°0105 du 5 mai 2021, Texte n° 8
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043475491>
- **Circulaire n° 2021 du 19 mai 2021** parue au BOEN n°21 du 27 mai 2021 relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur : NOR : MENE2115553C, MENJS - DGESCO C1- 2
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo21/MENE2115553C.htm>
- **Bulletin Académique EAFC/24-1007-216 du 13/05/2024**
<https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA1007/EAFC1007-216.pdf?ts=1717346573>

2. Analyse du recueil de données quantitatives

➤ Au niveau Académique

	Candidats					Pourcentage de réussite Admis / inscrits
	Nombre de candidats inscrits au CAFIPEMF	Abandons	Nombre de candidats présents aux épreuves	Nombre d'admis	Pourcentage de réussite Admis / Présents	
Session 2022-2023	108	28 26%	80	36	45 %	33,33 %
Session 2023-2024	101	24 23,76 %	77	38	49,35 %	37,62 %

➤ Au niveau Départemental



Département	Nombre de candidats inscrits au CAFIPEMF	Abandons	Nombre de candidats présents aux épreuves	Nombre d'admis	Pourcentage de réussite Admis / Présents	Pourcentage de réussite Admis / Inscrits
Les Alpes de Haute Provence (04)	7	3	4	0	0	0
Les Hautes Alpes (05)	10	1	9	3	33,33	30
Les Bouches du Rhône (13)	52	17	35	19	54,28	36,53
Le Vaucluse (84)	32	3	29	16	48,28	50,00
ACADEMIE	101	24	77	38	49,35%	37,62 %

Département	Nombre de candidats inscrits au CAFIPEMF	Abandons	Nombre de candidats présents aux épreuves	Nombre de candidats dispensés épreuve 1	Nombre de candidats dispensés épreuve 2	Nombre de candidats épreuve aménagée	Nombre de candidats épreuve 1	Nombre de candidats épreuve 2	Nombre de candidats admis	Pourcentage de réussite Admis/ Présents
Les Alpes de Haute Provence (04)	7	3	4	1	0	0	3	4	0	0
Les Hautes Alpes (05)	10	1	9	0	0	1	9	9	3	33,33
Les Bouches du Rhône (13)	52	17	35	4	4	4	31	31	19	54,28
Le Vaucluse (84)	32	3	29	3	1	11	26	28	16	55,17
ACADEMIE	101	24	77	8	5	16	69	72	38	49,35

49,35 % des candidats ont été admis, ce qui révèle l'exigence attendue à chaque épreuve d'admission et requière un niveau de préparation, d'engagement professionnels avérés.

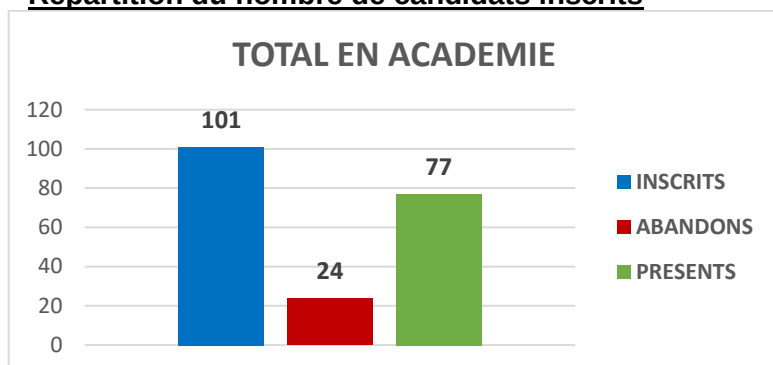
Cette année comme les précédentes, d'excellents candidats ont réussi les épreuves témoignant d'une réflexion de haut niveau.

Aucun candidat a été inscrit sur l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation dans l'académie.

➤ Résultats au niveau académique

	Résultats					
	Epreuve 1 Note maximale	Epreuve 1 Note minimale	Epreuve 1 Moyenne	Epreuve 2 Note maximale	Epreuve 2 Note minimale	Epreuve 2 Moyenne
Session 2022-2023	19	4,5	11,60	20	5	10,74
Session 2023-2024	20	6	11	18,5	3,5	10,16

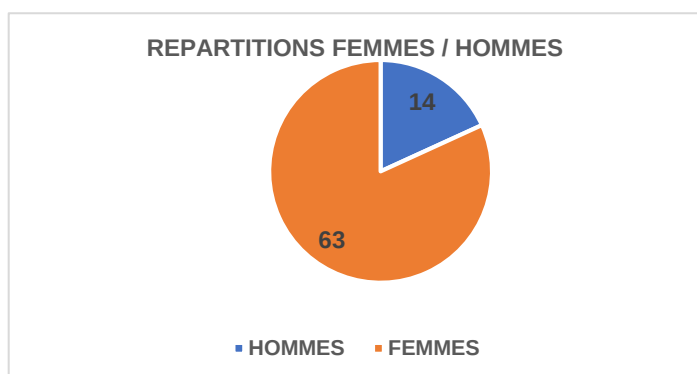
▣ Répartition du nombre de candidats inscrits



	TOTAL ACADEMIQUE
INSCRITS	101
ABANDONS	24
PRESENTS	77

23,76 % de candidats ne se sont pas présentés aux deux épreuves d'admission.

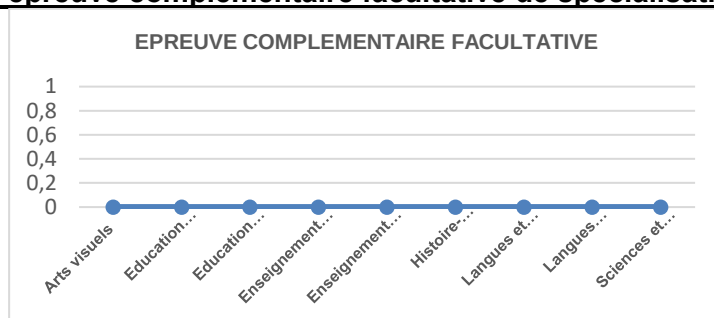
▣ Répartition des hommes et des femmes pour les inscrits



	TOTAL ACADEMIQUE
FEMMES	63
HOMMES	14
TOTAL ACADEMIQUE	77

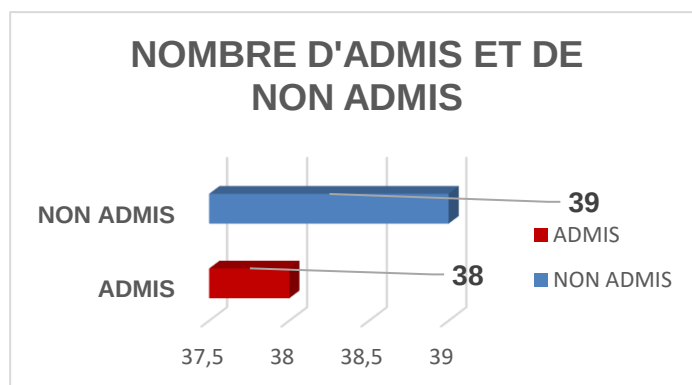
Majoritairement concernée par la certification, les femmes représentent 81,82 % et les hommes restent minoritaires et représentent 18,18 %.

▫ **Répartition du choix de l'épreuve complémentaire facultative de spécialisation**



Aucun candidat a été inscrit sur l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation dans l'académie

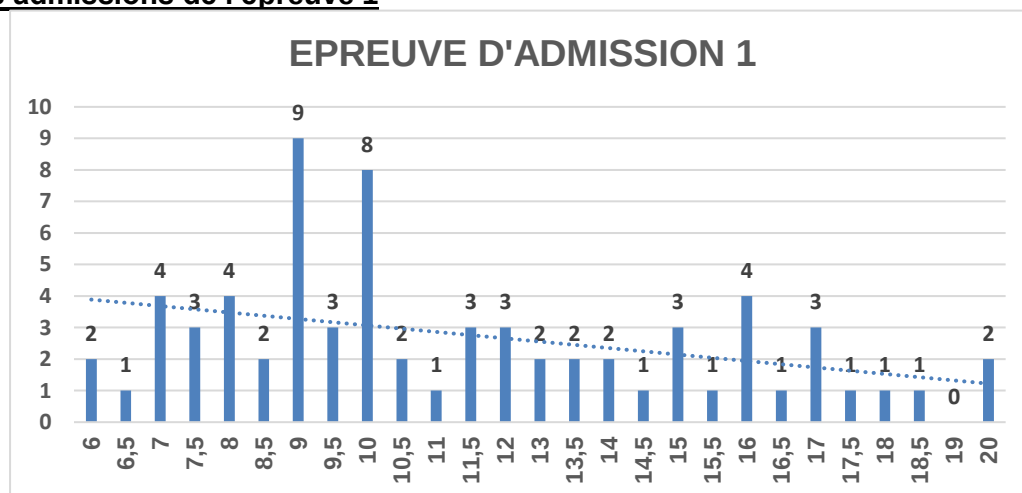
▫ **Répartition du nombre de candidats présents admis et non admis**



49,35 % des candidats sont déclarés admis et ont obtenu pour l'ensemble des épreuves un total de points égal ou supérieur à 20 points sur 40, et au moins 10 points sur 20 lors de chaque épreuve.

50,65 % des candidats sont déclarés non admis et n'ont pas obtenu pour l'ensemble des épreuves un total de points égal ou supérieur à 20 points sur 40, et au moins 10 points sur 20 lors de chaque épreuve.

▫ **Résultats des admissions de l'épreuve 1**

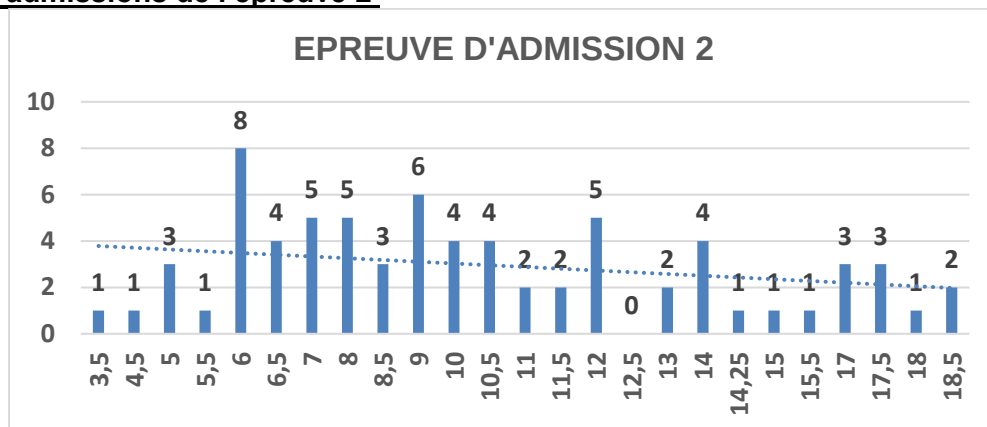


2 candidats ont été crédités d'un 20 sur 20 soit la plus haute note.

45 candidats sur 69 soit 59,42 % ont eu une note au-dessus de la moyenne.

Entre 4 et 5,9	0 candidat	0%
Entre 6 et 7,9	10 candidats	14,49 %
Entre 8 et 9,9	18 candidats	25,00 %
Entre 10 et 13,9	21 candidats	29,17 %
Entre 14 et 15,9	7 candidats	9,72 %
Entre 16 et 17,9	9 candidats	12,50 %
18 et au-dessus	4 candidats	5,56 %

➤ Résultats des admissions de l'épreuve 2



2 candidats ont été crédités d'un 18,5 sur 20 soit la plus haute note.

35 candidats sur 72 soit 48,6 % ont eu une note au-dessus de la moyenne.

Entre 3 et 3,9	1 candidat	1,30 %
Entre 4 et 5,9	5 candidats	6,49 %
Entre 6 et 7,9	17 candidats	22,08 %
Entre 8 et 9,9	14 candidats	18,18 %
Entre 10 et 13,9	19 candidats	24,68 %
Entre 14 et 15,9	7 candidats	9,09 %
Entre 16 et 17,9	6 candidats	7,79 %
18 et au-dessus	3 candidats	3,90 %

3. Analyse du recueil de données qualitatives

Analyse du déroulement des épreuves

Les deux épreuves d'admission permettent d'évaluer les compétences attendues d'un formateur dans les quatre domaines sur lesquels se fonde la certification : - Penser, concevoir, élaborer ; - Mettre en œuvre, animer, communiquer ; - Accompagner ; - Observer, analyser, évaluer.

A. Première épreuve d'admission : deux séquences le même jour

La séquence 1 consiste en une observation par le jury d'un temps d'enseignement en classe. L'enseignement observé par le jury porte principalement, au choix du candidat et en fonction de son lieu d'exercice professionnel : soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ; soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

Les membres de jury constatent que les candidats se sont d'une manière générale, plutôt bien préparés à cette épreuve témoignant de bonnes connaissances didactiques. Pour d'autres candidats en revanche, la didactique n'est pas maîtrisée et approfondie alors que les candidats choisissent leur domaine d'enseignement : il est donc nécessaire de porter une réflexion et de mieux préparer l'étayage théorique des séances présentées en amont.

➤ **Points majoritairement réussis :**

Les séances observées ont été majoritairement préparées avec sérieux, la majorité des préparations étaient bien finalisées avec des références soignées. Une planification rigoureuse et des outils de travail témoignent d'une réelle prise en compte des besoins de tous les élèves.

Les gestes professionnels des candidats sont globalement bien installés : sont notés une aisance dans la gestion du groupe et des capacités à faire varier les modalités de travail des élèves.

Le cadre de travail est construit, les habitudes de travail sont bien installées chez les élèves.

➤ **Points à faire évoluer :**

Certaines connaissances dans le domaine de la didactique des enseignements sont à consolider. Les candidats doivent être plus au clair avec les concepts qu'ils mettent en œuvre dans leur classe en particulier pour les séances observées lors de la venue du jury.

Lors de l'échange avec le jury certains candidats ont du mal à interroger de manière analytique leur séance, ils restent sur une description des différents temps.

Les candidats totalement déchargés de classe rencontrent parfois des difficultés dans la maîtrise des gestes professionnels « classe » d'un enseignant expérimenté.

Les interactions entre élèves ne sont souvent pas assez développées. L'interaction enseignant/élèves est souvent privilégiée.

Les dossiers présentés au jury peuvent être soit succincts, soit exhaustifs et manquent alors de lisibilité.

La gestion du temps : des séances complexes sans clôture dans le temps imparti.

Les interactions entre élèves sont peu développées alors que celles entre enseignant/élèves sont trop souvent privilégiées.

Lors de certaines séances, l'enseignant n'accompagne qu'un groupe d'élèves durant toute la durée de l'observation.

Le traitement pédagogique de l'erreur est peu exploité ce qui entrave les élèves dans la compréhension de leur erreur.

Les élèves sont en difficulté durant la séance : peu d'étayage, peu d'émergence de procédures et d'éléments explicites attestant les progrès et la réussite des élèves.

La différenciation, l'étayage ainsi que la place de la verbalisation mériteraient d'être mieux pris en compte lors de la menée de la séance d'enseignement.

➤ Conseils aux candidats :

- Les séances proposées ont volontairement été complexifiées afin de satisfaire à la passation d'un examen. Il en résulte souvent une perte d'engagement de la part des élèves et une difficile gestion du temps.
- L'objectif de la séance devra être clairement identifié, les consignes concises et les tâches des élèves bien indiquées. Il est indispensable que les élèves sachent ce qu'ils font et pourquoi ils le font.
- Des éléments d'évaluation au fil de la séance devront être visibles afin de permettre au candidat de pouvoir analyser sa séance et avoir des éléments précis pour l'analyse réflexive de sa séance.
- L'accompagnement par la circonscription est une nécessité dans la préparation aux épreuves d'admission du candidat.
- Ne pas rester, lors de l'échange avec le jury, sur les éléments strictement organisationnels ou pédagogiques ; une prise de distance ou de hauteur est attendue de la part des candidats.
- Il serait pertinent de faire apparaître clairement les références bibliographiques sur lesquelles le candidat s'est appuyé pour construire sa séquence/séance de classe.
- Pour les candidats totalement déchargés de classe, veiller à ce que le côté « artificiel » de la séance n'empêche pas aux élèves d'accéder au sens de la tâche et penser à analyser le biais de la situation lors de l'entretien qui suit l'observation.
- Inscrire la séance présentée dans un processus d'apprentissage clairement défini et donner au jury les éléments permettant de l'appréhender.
- La différenciation pédagogique doit être anticipée et sa mise en œuvre réalisée.
- Il est attendu des candidats une maîtrise experte dans la conduite d'une situation d'apprentissage.
- L'entretien se prépare en même temps que la séance, pour préciser les choix retenus et expliciter les perspectives à moyen et long terme.
- L'entretien s'inscrivant dans la polyvalence du premier degré, les candidats doivent témoigner d'une connaissance des guides institutionnels et des grands axes de la politique éducative ministérielle. S'il n'est pas attendu une connaissance exhaustive de leur contenu, leur connaissance ne doit pas se réduire au seul domaine présenté.

▫ **Séance collective animée dans le contexte d'exercice professionnel**

Rappel du déroulement de l'épreuve

Observation par le jury d'une séance collective animée par le candidat dans le cadre de son contexte d'exercice professionnel.

L'observation d'un candidat exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une action de formation professionnelle collective. Cette action concerne un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

L'observation d'un candidat directeur d'école déchargé de classe est réalisée lors de l'animation par le candidat d'une réunion de nature pédagogique (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil école-collège) ou d'une action de formation professionnelle collective, initiale ou continue.

Le thème de l'action collective de formation ou de la réunion pédagogique animée porte, au choix du candidat :

- soit sur le français en école élémentaire ou sur les activités langagières en école maternelle ;
- soit sur les mathématiques en école élémentaire ou sur la construction du nombre en école maternelle.

➤ **Points majoritairement réussis :**

- Les actions de formation observées font l'objet d'une préparation sérieuse. Le jury a apprécié les candidats ayant préparé un écrit contextualisant la séance et la commande ayant présidé à la tenue de la formation.
- Le jury mesure les candidats qui peuvent être force de propositions innovantes.
- Le jury apprécie la capacité du candidat à animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole et la participation active de tous, de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée, à proposer des outils, démarches et supports didactiques et pédagogiques utiles, des prolongements possibles.

➤ **Points à faire évoluer :**

- Les appuis didactiques sont souvent peu précis et ne permettent pas de mettre en lumière un lien explicite entre les pratiques de classe et les apprentissages réels des élèves.

➤ Conseils aux candidats :

- Il serait pertinent de faire apparaître clairement les références bibliographiques sur lesquelles le candidat s'est appuyé pour construire sa proposition de formation, d'analyser précisément la commande de formation en interrogeant son contexte, ses enjeux, ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas, les problèmes que pose le sujet (pour l'institution, pour les élèves, pour les enseignants et pour les formateurs)
- Les candidats doivent garder à l'esprit qu'une formation doit s'appuyer autant que possible sur l'expérience professionnelle des enseignants (faire entrer le réel) et doit aboutir à des conseils opérationnels et priorités.
- Il s'agit pour le candidat d'explicitier pour lui-même, pour les stagiaires et pour le jury, les objectifs de la formation proposée.
- L'entretien se prépare en même temps que la séance, pour préciser les choix retenus et expliciter les perspectives à moyen et long terme en particulier dans le cadre d'un parcours de formation.
- Concernant l'accueil du jury, il est utile de prévoir une disposition des tables permettant un déroulement de l'épreuve optimal pour le candidat et pour le jury et de fournir tout document permettant d'explicitier la démarche proposée.
- Il est nécessaire de définir les objectifs du temps de formation, de réaliser des apports théoriques et didactiques et d'apporter un éclairage pédagogique en lien avec différents supports.
- Il est judicieux de proposer des outils pédagogiques construits idoines permettant la transposition concrète des éléments apportés, directement en classe.
- La nécessité de s'exercer et de se faire accompagner constituent des leviers de réussite dans la préparation de la certification.
- La connaissances pédagogiques et didactiques sur les cycles non enseignés en classe sont à stabiliser afin de proposer une analyse pertinente de la séance observée.

▣ **SÉQUENCE 2 : entretien entre le candidat et le jury, immédiatement consécutif au temps d'enseignement observé**

Concernant l'entretien entre le candidat et le jury, la séquence 2, les membres du jury interrogent les choix des candidats et lui demandent d'analyser leur propre pratique. Les candidats ayant réussi justifient de manière pertinente leurs choix, avec une distanciation qui permet de déceler d'ores et déjà la posture de futurs formateurs. Dès cette épreuve, il est nécessaire de maîtriser des éléments pédagogiques et didactiques, notamment ceux figurant dans les guides ministériels. De la même façon, les programmes doivent être maîtrisés par l'ensemble des candidats. Il est attendu du candidat une analyse objective d'une séance d'enseignement ne se déroulant pas comme prévu par l'enseignant. L'analyse des réussites, comme des obstacles éventuels sont à prendre en compte.

Les membres du jury peuvent être amenés à interroger les candidats sur des transpositions de séquences sur un autre contexte d'exercice afin de permettre d'analyser leur capacité réflexive. Il en est de même sur la prise en compte de la diversité des élèves en vue de les faire progresser.

Enfin, la mise à disposition d'un dossier dans lequel figure la séquence d'apprentissage est appréciée par les membres du jury, même si l'absence d'un tel dossier n'est pas pénalisante.

Durant cet entretien, le jury vérifie la capacité du candidat à conduire une analyse de sa propre pratique, à l'inscrire dans le cadre des programmes d'enseignement, du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des attendus institutionnels liés au contexte d'exercice, mais également à proposer des outils, démarches et supports d'enseignement de qualité. Il s'assure en particulier de la bonne maîtrise par le candidat des contenus didactiques et pédagogiques de l'enseignement du français ou des mathématiques.

➤ **Points majoritairement réussis :**

- Les candidats ont eu le souci d'instaurer un cadre de dialogue bienveillant et constructif en partant des questionnements des enseignants observés et en valorisant systématiquement les points positifs relevés.
- Une posture d'accompagnement tangible qui permet d'engager un dialogue constructif.
- Une analyse d'aspects professionnels en lien avec les didactiques disciplinaires et à des références théoriques.
- Un entretien préparé, riche et distancié qui fait état d'une réelle progression de la candidate tout au long des épreuves. Un investissement considérable est à prendre en compte sur chacune des épreuves.

➤ **Points à faire évoluer :**

- La bienveillance à l'égard des enseignants observés ne doit pas empêcher le candidat d'effectuer des choix forts et d'orienter volontairement la réflexion, notamment lorsque la séance observée n'a pas permis aux élèves de construire des apprentissages. La valorisation est essentielle mais ne doit pas être un frein à une analyse lucide de la pratique, c'est d'ailleurs ce qu'attendent la très grande majorité des enseignants observés.
- Une grande disparité est observée entre les candidats quant à la conduite des entretiens. Ainsi les jurys ont apprécié les méthodologies de conduite d'entretien, à la fois souples et à l'écoute, mais suffisamment rigoureuses pour atteindre les objectifs ciblés.
- Certains candidats ont monopolisé la parole, ce qui n'a pas permis à l'enseignant observé de faire preuve d'analyse critique. Il ne s'agit pas pour le candidat de faire étalage de ses connaissances théoriques, mais bien de les mobiliser à bon escient et en s'adaptant au niveau de l'enseignant observé
- Les conseils apportés ne sont pas hiérarchisés : les PE observés ne pointent pas forcément lors de la conclusion les axes prioritaires de progrès qui ont été évoqués par le candidat lors de l'entretien.
- Un grand nombre de conseils donnés qui rendent difficile une hiérarchisation essentielle et une opérationnalisation des pistes données.
- Un manque d'appuis sur les références théoriques qui ne permet pas d'étayer suffisamment les propositions.

➤ Conseils aux candidats :

- Il est recommandé de s'appuyer sur des références didactiques ou des cadres théoriques explicites pour conforter des choix ou formuler des conseils
- Il ne faut pas négliger la possibilité d'aborder la préparation écrite de manière à en faire un objet de travail et de réflexion. Il s'agit en effet d'un outil fort utile à la réflexion professionnelle.
- Veiller à un juste équilibre de temps de parole entre l'enseignant observé et le candidat.
- Penser à se doter d'observables (production d'élèves, outils professionnels etc.) et en rendre compte à l'enseignant observé.
- Eclairer par la théorie le contexte de la séance observée afin de permettre une montée en compétence de l'enseignant.
- L'analyse s'appuie sur ce qui s'est réellement déroulé dans la classe dans la perspective de proposer des adaptations.
- Il est attendu que le candidat puisse structurer son propos en :
 - rappelant brièvement l'objectif de la séance dans la séquence,
 - énonçant les points d'appui de réussite et ceux à améliorer
 - justifiant leurs propositions par des éléments opérationnels de remédiation.
- Les candidats sont encouragés à étayer leurs choix à partir de connaissances didactiques solides.
- La maîtrise ce qui est attendu dans un continuum de cycle (Cycle -1 et Cycle+1) est à stabiliser.
- Un niveau de maîtrise soutenu de la didactique en mathématiques et en français est attendu de la part des candidats qui se préparent à conseiller des enseignants stagiaires mais également des enseignants en formation continue.

B. Seconde épreuve d'admission : quatre séquences

Les séquences 1 et 2 sont consécutives. Elles ont lieu le même jour, dans un délai d'un mois maximum après la date de la première épreuve d'admission. Le candidat bénéficie d'une pause de 15 minutes entre les séquences 1 et 2.

La séquence 3 a lieu hors de la présence du jury, le candidat a au maximum deux semaines après la date des séquences 1 et 2 pour la réaliser. La séquence 4 se tient entre trois et quatre semaines après la date de la séquence 2.

Les séquences 1 et 2 consistent d'une part en l'observation par le candidat d'un professeur des écoles titulaires ou stagiaires en exercice dans une classe suivi d'autre part d'un entretien d'analyse de cette séance par le candidat avec le professeur des écoles concerné en présence du jury.

Lors de cette épreuve, les membres du jury n'apprécient pas la capacité du candidat à être opérationnel immédiatement dans les fonctions de formateur au moyen de compétences maîtrisées.

Par la vérification de plusieurs items, les membres du jury s'assurent surtout de ses aptitudes en devenir :

- La réflexion approfondie en didactique et en pédagogie
- La capacité à mener une activité de conseil et de compréhension de pratiques professionnelles autres que la sienne
- La démarche active de formation et l'intérêt permanent pour l'objectif éducatif

Par ailleurs, le candidat s'entretient avec un enseignant débutant. Les conseils qui sont prodigués doivent être simples, pragmatiques, illustrés par des exemples concrets et réalistes. Les candidats éviteront le discours généraliste sans réelle application concrète sur le terrain.

Les séquences 3 et 4 consistent en la production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1 et l'entretien.

Les rapports restitués par les candidats ont été dans l'ensemble de bonne facture, preuve du sérieux de la grande majorité des candidats. Aucune forme n'est imposée, libre choix est laissé au candidat de valoriser les axes souhaités.

La présentation est dans l'ensemble structurée et témoigne d'une analyse réflexive du candidat. Les restitutions trop narratives ou descriptives se sont souvent avérées insatisfaisantes.

Les entretiens menés sont satisfaisants dans l'ensemble et les candidats font preuve d'une bonne prise de recul. Lors de l'entretien, il est attendu un niveau de réflexion professionnel supérieur aux pratiques ordinaires de classe ponctué de références théoriques et professionnelles solides.

A ce titre, la connaissance approfondie, tant des contenus à enseigner que des démarches d'apprentissage en appui de références théoriques spécifiques constitue un minimum attendu.

Le questionnement du jury explore diverses facettes de la candidature :

- S'assurer de l'expertise réelle en appui de mises en œuvre réalistes, pertinentes et cohérentes
- Apprécier la prise de conscience par le candidat de ses axes de progrès et les pistes à envisager pour y parvenir en s'appuyant notamment sur les rapports d'inspection
- Dégager les lignes de force et de rupture dans le parcours professionnel du candidat
- Posséder des connaissances générales sur le système éducatif et ses évolutions sans oublier son actualité
- Posséder des connaissances spécifiques sur la formation initiale et continue des enseignants

▣ **SÉQUENCE 1 : observation par le candidat, en présence du jury, d'un professeur des écoles titulaire ou stagiaire en exercice dans une classe**

Selon le choix précédemment opéré par le candidat pour le niveau et le domaine d'enseignement lors de la 1ère épreuve d'admission, l'enseignant observé sera choisi dans un autre niveau (maternelle versus élémentaire) et conduira un temps d'enseignement dans un autre domaine d'enseignement (français ou activités langagières versus mathématiques ou construction du nombre).

▣ **SÉQUENCE 2 : analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné, en présence du jury**

Cette phase de l'épreuve permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès de l'enseignant observé, à ordonner et hiérarchiser ses remarques, à formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et à s'assurer de leur compréhension, à proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

➤ **Points majoritairement réussis :**

- Les candidats ont eu le souci d'instaurer un cadre de dialogue bienveillant et constructif en partant des questionnements des enseignants observés et en valorisant systématiquement les points positifs relevés.
- Une posture d'accompagnement tangible qui permet d'engager un dialogue constructif.
- Une analyse d'aspects professionnels en lien avec les didactiques disciplinaires et à des références théoriques.

➤ **Points à faire évoluer :**

- La bienveillance à l'égard des enseignants observés ne doit pas empêcher le candidat d'effectuer des choix forts et d'orienter volontairement la réflexion, notamment lorsque la séance observée n'a pas permis aux élèves de construire des apprentissages. La valorisation est essentielle mais ne doit pas être un frein à une analyse lucide de la pratique, c'est d'ailleurs ce qu'attendent la très grande majorité des enseignants observés.
- Une grande disparité est observée entre les candidats quant à la conduite des entretiens. Ainsi les jurys ont apprécié les méthodologies de conduite d'entretien, à la fois souples et à l'écoute, mais suffisamment rigoureuses pour atteindre les objectifs ciblés.
- Certains candidats ont monopolisé la parole, ce qui n'a pas permis à l'enseignant observé de faire preuve d'analyse critique. Il ne s'agit pas pour le candidat de faire étalage de ses connaissances théoriques, mais bien de les mobiliser à bon escient et en s'adaptant au niveau de l'enseignant observé
- Les conseils et les pistes d'amélioration formulés ne sont pas hiérarchisés : les PE observés ne pointent pas forcément lors de la conclusion les axes prioritaires de progrès qui ont été évoqués par le candidat lors de l'entretien.
- Un grand nombre de conseils donnés qui rendent difficile une hiérarchisation essentielle et une opérationnalisation des pistes données.
- Un manque d'appuis sur les références théoriques qui ne permet pas d'étayer suffisamment les propositions.

➤ **Conseils aux candidats :**

- Il est recommandé de s'appuyer sur des références didactiques ou des cadres théoriques explicites pour conforter des choix ou formuler des conseils
- Il ne faut pas négliger la possibilité d'aborder la préparation écrite de manière à en faire un objet de travail et de réflexion. Il s'agit en effet d'un outil fort utile à la réflexion professionnelle
- Veiller à un juste équilibre de temps de parole entre l'enseignant observé et le candidat
- Penser à se doter d'observables (production d'élèves, outils professionnels etc) et en rendre compte à l'enseignant observé
- Eclairer par la théorie le contexte de la séance observée afin de permettre une montée en compétence de l'enseignant.
- Il s'agit de "soutenir l'existant plutôt que de prescrire l'idéal" (F. Lantheaume) en appui sur du "déjà là".
- L'entretien doit être réfléchi et posé, cadré dans le temps. Le professeur observé doit être en mesure de comprendre et de résumer ce qui lui a été communiqué.
- Il est nécessaire de ne pas négliger les outils numériques afin de "montrer" des ressources au jeune enseignant.
- Les points positifs énoncés au professeur des écoles débutant ne constituent pas (uniquement) un temps donné de l'entretien. Ils ont tout intérêt à s'articuler au fil de la discussion pour favoriser l'écoute, rassurer le débutant et surtout l'aider à progresser à partir d'aspects (déjà) maîtrisés par lui.
- Le jury n'attend pas que le candidat démontre que son rapport n'est pas parfait, mais il doit montrer la réflexion qui l'a amené à rédiger ce type de support.
- L'entrée en contact avec le jury et ce, dans un dialogue constructif, professionnel s'avère indispensable.
- Le jury apprécie le propos structuré par lequel le candidat fait preuve d'ouverture et de controverse professionnelle.
- Il est indispensable que le candidat puisse se projeter dans des missions d'accompagnement dans le cadre des plans mathématiques et français.
- Une prise en charge générale de la classe, surtout en maternelle est primordiale.
- Les besoins du néo professeurs sont à prendre en compte dans les réponses formulées puis il est nécessaire de prolonger le propos par un axe de travail sur la didactique.
- Lors de l'épreuve d'analyse de pratique, il est attendu du candidat une posture neutre, bienveillante et technique. Le candidat/ formateur doit éviter de féliciter ou de blâmer l'enseignant observé, il doit en revanche apporter une lecture technique, argumentée et étayée de sa pratique, dans les différentes parties de cette épreuve.
- L'entretien candidat stagiaire post observation en classe ne peut pas être introduit par des formules du type "En tout premier lieu je tiens à vous féliciter pour votre pratique" ou "Bravo pour ce que vous faites" alors que l'enseignant observé est parfois en déficit de compétence.
- Lors de cette épreuve, le candidat est amené à opérer des choix, hiérarchiser et limiter ses préconisations à l'enseignant observé pour rester dans sa zone proximale de développement. Dans la phase d'entretien avec le jury, l'analyse doit être plus exhaustive et prévoir un temps d'explicitation des choix opérés et de la stratégie d'accompagnement choisie.
- Une bonne maîtrise du temps est nécessaire à une conduite efficace des entretiens.

▫ **SÉQUENCE 3 : production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1**
Le rapport de visite prend la forme d'un écrit rédigé sur papier libre d'une longueur maximum de deux pages. Il est transmis par le candidat au service organisateur dans un délai de deux semaines après la date de la deuxième séquence.

▫ **SÉQUENCE 4 : entretien du candidat avec le jury**

Le candidat procède à une analyse distanciée de son entretien avec l'enseignant observé lors de la séquence 2, explicite ses intentions et présente le rapport de visite rédigé en séquence 3.

Le questionnement du candidat par le jury dépasse le cadre de la séance observée en séquence 2. Il permet au jury d'apprécier les connaissances pédagogiques et didactiques du candidat, d'évaluer sa capacité à conseiller et à accompagner les professeurs des écoles, en particulier dans les domaines du français ou des mathématiques, à entendre et intégrer les remarques des examinateurs.

➤ **Points majoritairement réussis :**

- Les rapports sont fidèles aux observations et aux conseils qui ont été apportés.
- Les rapports sont « originaux » et sont le reflet des choix du candidat. Les documents produits sont majoritairement bien construits et utiles au stagiaire
- Lors de l'échange avec le jury, le retour sur les observables et les conseils permet au candidat de parfois aller plus loin ou d'infléchir certains éléments : cela est très positif (certains candidats corrigent ainsi certaines erreurs d'appréciation).
- Les commissions ont apprécié la richesse, la densité des échanges et leur forme construite

➤ **Points à faire évoluer :**

- Certaines présentations sont parfois de la paraphrase, des échanges entre le candidat et le PE observé ou une "lecture" du rapport. Il est attendu du candidat de "sortir" de ce positionnement pour aller plus loin ou corriger certaines positions.
- Une mise en forme du rapport gagnerait à être plus incisive et à mettre davantage en relief les points essentiels
- Les candidats éprouvent souvent des difficultés à identifier le destinataire de cet écrit. Dans un même document, on peut trouver des conseils qui sont formulés pour les enseignants observés, d'autres qui donnent à penser qu'ils sont formulés pour les membres de la commission.

➤ Conseils aux candidats :

- Les formes de rapport très linéaires qui présentent des éléments descriptifs plus qu'analytiques sont à éviter.
- Il convient de garder à l'esprit que le rapport de visite est à destination de l'enseignant observé et que les formulations utilisées doivent correspondre à cet usage
- Veiller à rendre un compte-rendu de visite conforme aux échanges et au contexte d'exercice professionnel
- Bien identifier les fonctions d'un rapport de visite dans l'accompagnement d'un PE, avoir un regard critique sur la structuration de cet écrit.
- Penser à objectiver l'écrit pas des observables précis : traces produites par les élèves, propos d'élèves, réactions de l'enseignants, de manière à l'ancrer dans la réalité de la visite
- Consolider la réflexion didactique afin de pouvoir soutenir une analyse pertinente. Ainsi, les réponses aux questions du jury pourront être étayées par des références théoriques, didactiques et institutionnels, en lien avec des exemples concrets.
- Penser lors de l'entretien à expliciter pour le jury la hiérarchisation et pourquoi certains points sont volontairement oubliés
- Se positionner en tant que futur formateur et accompagnateur et se projeter dans des fonctions d'accompagnement.
- La formulation des conseils donnés constitue des outils opérationnalisables voire au-delà d'une simple liste de prescriptions d'ordre général.

4. Remarques générales sur l'ensemble des épreuves de certification.

Si l'engagement dans la certification est une étape dans la construction professionnelle, la validation de la certification ne peut être considéré comme un point de départ de la construction de l'expertise.

D'une manière générale, il convient de comprendre le questionnement des jurys comme une invitation à la réflexion. Il s'agit de faire progresser sa pensée tout en acceptant la controverse professionnelle. Seule une préparation sérieuse et des contenus maîtrisés permettront de mettre en place une réelle analyse lors des échanges. Il est indispensable d'être à l'écoute des questions du jury qui doit amener le candidat à dépasser sa propre réflexion. Les candidats ayant su s'engager dans un réel dialogue professionnel constructif et étayé, qui ont fait preuve de capacité d'écoute et d'ouverture ont été valorisés.